

GUIDE DE LA RENTÉE SCOLAIRE 2021



**« Un enfant,
un professeur,
un livre, un crayon
peuvent changer
le monde »**

Malala YOUSAFZAI
Militante du droit
des filles à l'éducation,
plus jeune lauréate du
prix Nobel de la paix

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Depuis l'année dernière, les réformes en matière d'éducation avancent à grands pas. Des mesures attendues depuis de nombreuses années ont été mises en œuvre en un temps record : retour de la semaine de 4 jours, soutien scolaire gratuit pour tous les élèves, enrichissement de l'offre périscolaire avec les activités du mercredi matin, double choix de menu quotidien dans les cantines...

Pour cette rentrée de septembre 2021, nous poursuivons les améliorations : la pause méridienne sera allongée de 15 minutes pour donner le temps aux enfants de déjeuner paisiblement et de se détendre. **L'école reprendra à 13h30 pour finir à 16h30**, comme c'est déjà le cas dans la très grande majorité des villes de notre pays.

Concernant le temps d'étude après l'école, vos réponses à notre questionnaire ont été très riches et éclairantes. Merci de votre participation ! **Cette démarche participative nous a conduits à adapter l'étude aux besoins de chaque enfant**, en prévoyant dès la prochaine rentrée un temps pour l'éveil éducatif et un temps pour le travail personnel accompagné. **Les groupes d'étude seront moins nombreux**, pour assurer un meilleur suivi des enfants qui en ont le plus besoin, et **les intervenants seront tous diplômés au minimum à Bac+3**.

Enfin, pour faciliter la vie des parents, **un nouvel espace citoyen « Trappes & Moi » a été lancé mi-juillet. Sa partie famille, moderne, plus stable et plus pratique, remplacera l'ancien portail**, et vous permettra, entre autres, d'effectuer plus facilement les réservations pour tous les membres de la famille aux activités périscolaires et sportives, à la cantine...

Cet espace citoyen s'enrichira de nouvelles fonctionnalités au fur et à mesure, pour rendre toutes vos démarches plus simples et plus rapides.

Vous le voyez, **nous poursuivons les efforts de modernisation de notre ville avec énergie**, en écoutant vos demandes, pour améliorer la qualité du service public et donner à nos enfants les meilleures conditions pour réussir. Parce que nous voulons faire de l'Éducation un droit et non pas un privilège, nous en faisons la priorité de notre mandat !

L'année scolaire précédente aura encore une fois été marquée par la pandémie de la COVID-19. Nous avons tout fait pour nous adapter au mieux et rapidement aux consignes sanitaires successives, et nous tenions à remercier particulièrement pour leur engagement l'ensemble des personnels et membres de la communauté pédagogique. Nous restons vigilants à vos côtés pour la prochaine rentrée.

Nous souhaitons aux enfants (et à leurs parents !) une très belle année scolaire 2021 !



Sandrine Grandgambe
Première adjointe
en charge de la réussite
scolaire et de la vie culturelle



Ali Rabeh
Maire de Trappes
Vice-Président de
Saint-Quentin-en-Yvelines



Catherine Chabay
Conseillère municipale
en charge de la réussite
éducative

SOMMAIRE

Les temps scolaires / Autour de l'école : les différents accueils.....	5
La semaine type d'un enfant en maternelle.....	6
La semaine type d'un enfant en élémentaire.....	7
La pause méridienne (restauration).....	8
Après la classe.....	9
Carte des sites.....	10
Soutien scolaire à domicile.....	12
Le mercredi.....	13
L'accueil de loisirs des vacances scolaires.....	14
Inscription, réservation et paiement.....	15
Tarifs.....	18
Questions de santé.....	19
Vos contacts.....	20



LES TEMPS SCOLAIRES

DE NOUVEAUX HORAIRES À L'ÉCOLE !

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Accueil des enfants par les enseignants : de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30

AUTOUR DE L'ÉCOLE : LES DIFFÉRENTS ACCUEILS

La Ville propose des accueils périscolaires et de loisirs accessibles à tous les enfants scolarisés à l'école maternelle ou élémentaire.



RAPPEL

En période scolaire vous pouvez réserver ou annuler les activités de votre choix jusqu'à J-2 avant la date souhaitée (détails en page 17).

L'ACCUEIL DU MATIN

MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE



➔ **de 7h30 à 8h20** lundi, mardi, jeudi et vendredi

C'est un temps calme pour commencer la journée en douceur. Il est proposé aux enfants des activités récréatives libres et une collation.

Cet accueil est encadré par les ATSEM au sein de chaque école maternelle, et par les animateurs au sein des écoles élémentaires.



NOUVEAU

* Accueil du matin sur toutes les écoles maternelles et élémentaires
(sauf - Aragon : accueil sur Cotton
- Ferry : accueil sur Joliot-Curie)

LA SEMAINE TYPE D'UN ENFANT EN MATERNELLE

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI		MERCREDI
7h30 à 8h30	Accueil du matin*	Accueil du matin
8h30 à 11h30	Classe	Activités périscolaires
11h30 à 13h30	Pause déjeuner	Pause déjeuner
13h30 à 16h30	Classe	Accueil de loisirs
16h30 à 18h30	Accueil du soir - Pause goûter Départ possible à partir de 17h	Départ possible à partir de 16h45

- Temps organisé par l'Éducation nationale
- Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur inscription et réservation, payant au quotient familial
- Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur inscription et réservation, à 1 euro symbolique par an seulement

LA SEMAINE TYPE D'UN ENFANT EN ÉLÉMENTAIRE

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI		MERCREDI
7h30 à 8h30	Accueil du matin*	Accueil du matin
8h30 à 11h30	Classe	Activités ludo-éducatives
11h30 à 13h30	Pause déjeuner	Pause déjeuner
13h30 à 16h30	Classe	Accueil de loisirs 13h30 à 18h30 Départ à partir de 16h45
16h30 à 18h	Étude et ateliers pour m'épanouir (1€/an) Pause goûter incluse	
18h à 18h30	Accueil du soir Départ à partir de 18h	

- Temps organisé par l'Éducation nationale
- Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur inscription et réservation, payant au quotient familial
- Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur inscription et réservation, à 1 euro symbolique par an seulement

PAUSE MÉRIDienne (RESTAURATION)

MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE



→ **de 11h30 à 13h20** lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les repas sont préparés par la cuisine centrale municipale « Les Marmitons » dans le respect des normes sanitaires, d'hygiène et d'équilibre alimentaire.

Une fois par semaine, un menu végétarien unique est proposé à tous les enfants, conformément aux dispositions de la loi Alimentation du 30 octobre 2018.

! RAPPEL

Depuis la rentrée 2020, en maternelle comme en élémentaire, **il est possible, à la demande des parents, de réserver un menu végétarien tous les jours.**

À savoir : en cas de réservation hors délai, le menu végétarien est servi par défaut.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les menus sont élaborés avec l'appui d'une diététicienne.

La Ville organise régulièrement des animations culinaires et d'éducation au goût à destination des enfants.



APRÈS LA CLASSE

MATERNELLE



→ **de 16h30 à 18h30** lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les enfants sont accueillis le soir pour un temps récréatif ponctué par un goûter et des jeux.

Des cycles d'activités mettront notamment l'accent, pour les grandes sections, **sur la découverte et le plaisir de la lecture.**

! RAPPEL

Le départ des enfants est possible après le goûter **à partir de 17h en continu.**

APRÈS LA CLASSE

ÉLÉMENTAIRE

ÉTUDE ET ATELIERS POUR M'ÉPANOUIR



GRATUIT*

→ **de 16h30 à 18h** lundi, mardi, jeudi, vendredi

Un temps adapté pour répondre encore mieux aux besoins des enfants :

- Pause goûter (fourni par la Ville)
- Travail personnel de l'élève accompagné par des enseignants et des animateurs diplômés, en petits groupes et par niveau
- Activités ludo-éducatives encadrées par des animateurs

L'ACCUEIL DU SOIR

→ **de 18h à 18h30** lundi, mardi, jeudi, vendredi

Il s'agit d'un temps récréatif pour bien terminer la journée.

! RAPPEL

Pour plus de confort et de simplicité, **les parents peuvent récupérer leurs enfants à partir de 18h en continu.**

* 1 euro symbolique par an seulement

GROUPES SCOLAIRES ET ACCUEILS DU MERCREDI

Légende :

- École
- École avec un accueil le mercredi
- ⬡ Accueil de loisirs
- Secteurs des accueils du mercredi

MATERNELLES

- 1 - Hélène Boucher
- 2 - Eugène Cotton
- 3 - Anne Frank
- 4 - Irène Joliot-Curie
- 5 - Léo Lagrange
- 6 - Laurent Mourguet

ÉLÉMENTAIRES

- 7 - Louis Aragon
- 8 - Jules Ferry

MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

- 9 - Jean-Baptiste Clément
- 10 - Jean Cocteau
- 11 - Gustave Flaubert
- 12 - Jean Jaurès
- 13 - Paul Langevin
- 14 - Jean Macé
- 15 - Michel de Montaigne
- 16 - Louis Pergaud
- 17 - Auguste Renoir
- 18 - George Sand
- 19 - Stendhal
- 20 - Maurice Thorez
- 21 - Henri Wallon

ACCUEILS DU MERCREDI

- ⬡ 22 - La fée qui court
- ⬡ 23 - Petit gibus



SOUTIEN SCOLAIRE

 NOUVEAU

SOUTIEN SCOLAIRE GRATUIT À DOMICILE



En plus du soutien scolaire assuré après l'école, la Ville de Trappes vous propose un nouveau service : chez vous, accompagnez votre enfant avec **Enseigno**, l'application numérique de soutien scolaire offerte par la Ville.

Recevez vos codes d'accès en vous inscrivant sur l'espace citoyen **Trappes & Moi**



LE MERCREDI

MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE

8 sites d'accueil (selon l'école de l'enfant) :

J.B. Clément, M. de Montaigne, J. Cocteau, J. Ferry / I. Joliot-Curie, H. Wallon, J. Macé, La fée qui court, Petit gibus.

L'ACCUEIL DU MATIN

→ **de 7h30 à 8h20** comme les autres jours de la semaine

LES ATELIERS LUDO-ÉDUCATIFS DU MERCREDI MATIN



GRATUIT*

→ **de 8h30 à 11h30**

La Ville propose des **cycles d'ateliers ludo-éducatifs pour apprendre autrement**, s'ouvrir sur le monde, s'initier aux sports, aux sciences, à l'informatique, aux langues, à la musique ou au théâtre... Ils sont encadrés par des animateurs, des professeurs, des prestataires ou des associations partenaires de la Ville.

L'ACCUEIL DE LOISIRS DE L'APRÈS-MIDI

2 OPTIONS :

→ **de 11h30 à 18h30** avec repas

→ **de 13h30 à 18h30** sans repas

Ce temps permet aux enfants de se ressourcer et de partager des activités récréatives et ludo-éducatives.

Les départs sont autorisés en continu à partir de 16h45.

* 1 euro symbolique par an seulement

L'ACCUEIL DE LOISIRS

→ **de 7h30 à 18h30** du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Les enfants sont accueillis pour des activités ludo-éducatives et récréatives encadrées par des animateurs dans les centres de loisirs de la Ville.

Les départs sont autorisés en continu à partir de 16h45, sauf en cas de sortie organisée par le centre.

! Plus de souplesse pour l'accueil de vos enfants : vous pouvez désormais inscrire votre enfant jusqu'à une semaine avant les vacances, et annuler vos réservations en cas de besoin pendant la période d'inscription.

NOUVEAU

Année scolaire 2021-2022	Vacances scolaires		Accueil de loisirs	
	Début des vacances	Reprise des cours	Ouverture des inscriptions	Fin des inscriptions
Rentrée des élèves		jeu 2 sep		
Vacances de la Toussaint	sam 23 oct →	lun 8 nov	sam 11 sep →	dim 17 oct
Vacances de Noël	sam 18 déc →	lun 3 jan	sam 6 nov →	dim 12 déc
Vacances d'hiver	sam 19 fév →	lun 7 mar	sam 8 jan →	dim 13 fév
Vacances de printemps	sam 23 avr →	lun 9 mai	sam 12 mar →	dim 17 avr
Vacances d'été	jeu 7 juil →	date non communiquée	mer 11 mai (pour juillet et août)	mer 22 juin (pour juillet) → dim 17 juil (pour août)

INSCRIPTION, RÉSERVATION ET PAIEMENT

Trappes & Moi



TRAPPES&MOI : LE NOUVEL ESPACE CITOYEN

Désormais, **Trappes&Moi** est votre nouvel espace pour effectuer le calcul de votre quotient familial ainsi que pour vos inscriptions et réservations de la rentrée. L'ancien portail famille ne sera plus utilisé que pour régler les séjours et loisirs de l'été 2021.

Plus stable, plus pratique et surtout plus moderne, vous retrouverez également sur Trappes&Moi de nouvelles fonctionnalités afin de faciliter vos démarches administratives ! Disponible sur le site internet de la Ville, vous pouvez y accéder depuis votre navigateur internet, sur :

→ trappes.fr/trappes&moi

L'APPLICATION TRAPPES&MOI

Vous pouvez également passer par l'application **Trappes&Moi** disponible pour vos smartphones et tablettes, Android comme iOS. Recherchez **Trappes&Moi** dans vos boutiques d'applications (Play Store ou App Store).



COMMENT UTILISER CET ESPACE, COMMENT M'INSCRIRE ?

Vous avez reçu mi-juillet dans votre boîte aux lettres (numérique et/ou postale) un courrier explicatif pour l'activation de votre espace citoyen personnalisé. Par ailleurs, vous trouverez dans les prochaines semaines un guide d'utilisation dans vos boîtes aux lettres, dans les bâtiments municipaux comme sur le site internet de la Ville, ainsi que des vidéos de démonstration sur la page YouTube de la Ville.



INFO

En difficulté avec le numérique ?

Rendez-vous à la **Cyberbase** pour bénéficier d'un accompagnement adapté :
16 bis Avenue Gabriel Péri • 01 30 16 24 99

LE DOSSIER ANNUEL D'INSCRIPTION DE L'ENFANT

Pour chaque année scolaire, un dossier doit être complété et transmis à la Ville. Vous pourrez effectuer toutes les démarches sur l'espace citoyen Trappes & Moi.

Ce dossier comprend :

- la **fiche d'inscription**
- la **fiche de renseignements**
- la **copie des vaccins obligatoires**.



IMPORTANT

Cette démarche est obligatoire pour que l'enfant puisse être accueilli sur les activités, qu'elles soient payantes ou gratuites, et doit être réalisée avant la première réservation.

RÉSERVATION OU ANNULATION DES ACTIVITÉS

Pour participer aux activités, il faut que votre enfant soit inscrit (1 seule fois, pour toute l'année) **ET** que son activité ait été réservée ! Cette réservation peut être réalisée au choix à l'année, au mois, à la semaine ou pour des jours particuliers, grâce à Trappes & Moi. En cas d'absence, pensez à annuler votre réservation.

Réservation / annulation à J-2 en période scolaire

Depuis de la rentrée 2020, les réservations et les annulations sont possibles jusqu'à deux jours ouvrés avant la date retenue en période scolaire.

Date limites de réservation :

Pour une activité prévue le :	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
je réserve ou j'annule au plus tard le :	jeudi précédent à 8h	vendredi précédent à 8h	lundi précédent à 8h	mardi précédent à 8h	mercredi précédent à 8h



NOUVEAU

Réservations pour les périodes de vacances scolaires

Il est possible de réserver un accueil à la demi-journée avec ou sans repas. Les réservations à la journée incluent le repas. Le calendrier des réservations en accueil de loisirs est disponible en page 14 de ce guide et sur « Trappes & Moi ».



INFO LA FACTURATION ET LE PAIEMENT

Le paiement s'effectue chaque mois, après la participation aux activités.

Exemple : calendrier de facturation pour les prestations utilisées au mois de janvier

mise en ligne de la facture	envoi de la facture	délaï pour effectuer le paiement	relance en cas de retard de paiement	facture confiée au Trésor public
6 février	10 février	entre le 6 février et le dernier jour de février	1 ^{er} mars	15 mars

Cas particulier : en cas d'absence **justifiée**, le jour concerné ne vous sera pas facturé. Vous avez jusqu'à 5 jours pour transmettre votre justificatif, via Trappes & Moi.

TARIF DES PRESTATIONS

Les tarifs ont été définis par la Ville pour être abordable pour tous.

Avec un forfait annuel symbolique d'1 euro, votre enfant peut accéder :

- aux ateliers ludo-éducatifs du mercredi matin (maternelle et élémentaire).
- à l'étude et aux ateliers pour s'épanouir juste après la classe en élémentaire.

Les accueils relevant d'une tarification en fonction du quotient familial :

Chaque famille se voit appliquer un tarif qui lui est propre et adapté à sa situation. Il est calculé à partir du quotient familial qui dépend des revenus et du nombre d'enfants. Il est valable pour toute l'année scolaire.

Les modes de calcul des tarifs sont détaillés dans le règlement financier des activités périscolaires et de loisirs. Un simulateur est à votre disposition pour estimer vos tarifs : trappes.fr/simulateur-qf



MÉMO

Les tarifs maximums ont baissé pour préserver le pouvoir d'achat des classes moyennes. Quelques exemples :

Activité	Avant 2020	Depuis la rentrée 2020
Cantine	6,05 € maximum	4 € maximum
Journée en centre de loisirs	18,5 € maximum	10 € maximum

Une dégressivité est appliquée pour les fratries utilisant le même service :

-10% pour le deuxième enfant, -15% à partir du troisième enfant.

EXEMPLE DE BAISSÉ DE TARIF

Pour un couple de salariés percevant chacun 1650 euros par mois, avec un enfant qui mange tous les jours à la cantine et inscrit à la journée le mercredi, **la facture a baissé d'environ 70 euros par mois** entre 2019 et aujourd'hui.

QUESTIONS DE SANTÉ

Le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

En cas de problème de santé, un Protocole d'Accueil Individualisé Ville doit être établi en complément du protocole scolaire. Il doit être renouvelé à chaque rentrée scolaire. Le PAI devra obligatoirement être signé par un médecin (dossier à retirer à la direction des accueils de loisirs).

Les allergies alimentaires

Les enfants concernés peuvent être accueillis sur le temps de la pause méridienne. Si le PAI indique qu'ils apportent un panier repas, le tarif de l'activité avec repas sera réduit de **50%** par rapport à une inscription avec repas fourni par la Ville.

Situation de santé particulière

La Ville se fixe l'objectif d'accueillir tous les enfants sans discrimination, quelle que soit leur situation de santé ou de handicap. La Ville et les parents définissent ensemble un Protocole d'Accueil Personnalisé (PAP) qui précise les modalités d'accueil de l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins et à ses attentes sur les temps périscolaires et de loisirs.

Règlements

Les règlements des activités périscolaires et de loisirs, financier et du calcul du quotient sont disponibles sur le site de la Ville comme sur l'espace citoyen Trappes & Moi. Ils encadrent les bonnes pratiques pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les enfants.

VOS CONTACTS



Site de la mairie

trappes.fr



Espace citoyen «Trappes&Moi»

trappes.fr/trappes&moi



Hôtel de Ville

1, place de la République
CS 90544 - 78197 TRAPPES Cedex
01 30 69 17 00



Régie centrale

regie.centrale@mairie-trappes.fr
Tél 01 30 69 17 85 / 01 30 69 16 67



Direction des accueils de loisirs

secretariat.periscolaire@mairie-trappes.fr
01 30 69 17 73



Facebook

@VilleTrappes



Twitter

@villedetrappes